

# REGLEMENT 2026

## 1. ORGANISATION

Le **BelforTrail** est une épreuve organisée par l'association sportive **Territoire Sport Nature** (TSN), association déclarée en Préfecture et affiliée à l'*Union Française des Œuvres Laiques et de l'Éducation Physique (UFOLEP)*. Elle se déroule le dimanche 18 octobre 2026.

## 2. ÉPREUVES

Le **BelforTrail**, la **Gentiane**, le **GiroTrail**, la **Savoireuse** et la **Collégienne** sont des épreuves de course à pied se déroulant en moyenne montagne et empruntant des sentiers en majorité balisés.

- **Le BelforTrail** : épreuve en semi-autonomie d'environ 57 km pour 3300 mètres de dénivelé positif et 3300 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 7h00.
- **Le GiroTrail** : épreuve en semi-autonomie d'environ 38 km pour 1 950 mètres de dénivelé positif et 1 900 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 8h30.
- **Le Gentiane** : épreuve en semi-autonomie d'environ 21 km pour 1 000 mètres de dénivelé positif et 1 000 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 9h45.
- **La Savoireuse** : épreuve en semi-autonomie d'environ 13 km pour 650 mètres de dénivelé positif et 650 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 10h15.
- **La Collégienne** : épreuve en semi-autonomie d'environ 3 km pour 80 mètres de dénivelé positif et 80 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 10h30

Pour les cinq courses, le départ et l'arrivée se feront au collège de Giromagny.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial en fonction des contraintes environnementales, météorologiques, sécuritaires et sanitaires voire d'annuler l'épreuve (cf annulation de course).

## 3. CATÉGORIES D'ÂGE

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, homme et femme :

- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve du BelforTrail ;
- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve du GiroTrail ;
- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve de la Gentiane ;
- à partir de 18 ans (catégorie junior) pour l'épreuve de la Savoireuse.
- entre 11 ans et 15 ans pour l'épreuve de la Collégienne.

## 4. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PPS

**La présentation d'une licence sportive ou du PPS (parcours de prévention de santé) est une condition obligatoire** pour participer à cette manifestation sportive.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « *Pass' J'aime Courir* » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.  
**Attention** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- ou d'un PPS (Parcours Prévention de Santé). Tout participant majeur devra satisfaire au PPS. Ce PPS est disponible en ligne sur la plateforme de la FFA : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale sera nécessaire pour toute inscription. De plus, nous demandons de compléter un questionnaire que le collégien devra remplir accompagné de ses parents. Si une des réponses est « non », il faudra qu'il fournisse un certificat médical.

Le participant licencié, qui a déjà eu à suivre le Parcours Prévention Santé pour sa prise de licence, sera de fait exempté de ces modalités PPS avant chaque course, comme cela était déjà le cas par le passé avec le système du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

En l'absence de licence ou de PPS, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

➤ **Tarifs d'inscription (dans la limite des places disponibles) :**

	Jusqu'au 13/09/2026	Du 14/09/2026 au 15/10/2026
	<b>Uniquement sur INTERNET</b>	
<b>BelforTrail 57 km</b>	40 €	45 €
<b>GiroTrail 38 km</b>	30 €	35 €
<b>La Gentiane 21 km</b>	20 €	25 €
<b>Savoureuse 13 km</b>	15 €	
<b>Collégienne 3km</b>	Gratuit	

- **Clôture des inscriptions :** 15 Octobre 2026 (dans la limite des places disponibles). Afin de garantir un accueil de qualité aux coureurs, le comité d'organisation a décidé de limiter le nombre de participants : 600 dossards pour le BelforTrail ; 500 dossards pour le GiroTrail, 500 dossards pour la Gentiane, 500 dossards pour la Savoureuse (250 hommes et 250 femmes) et 200 dossards pour la Collégienne.

➤ **Modalités d'inscription :**

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site [www.territoire-sport-nature.com](http://www.territoire-sport-nature.com) jusqu'au **15/10/2026 minuit**.

## 5. **ANNULATION D'INSCRIPTION**

Une assurance est proposée au moment de l'inscription sur le site « Le Sportif ». TSN ne s'engage pas à rembourser les frais d'inscription.

## 6. **ANNULATION DE COURSE**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

## 7. RETRAIT DES DOSSARDS

---

Samedi 17 octobre 2026 :

Au **gymnase du Phare**, 2 rue Paul Koepfler à 90000 Belfort

- de **14h00 à 18h00**, pour le **BelforTrail**, le **GiroTrail**, , la **Gentiane**, la **Savoureuse** et la **Collégienne** (pensez à regarder dans « les infos coureurs » sur le site internet : [www.territoire-sport-nature.com](http://www.territoire-sport-nature.com))

Dimanche 18 Octobre 2026 :

Au **collège du Val de Rosemont**, avenue Jean Moulin, 90200 Giromagny

- de **5h45 à 6h45**, pour le **BelforTrail**,
- de **7h00 à 8h15**, pour le **GiroTrail**,
- de **8h15 à 9h30**, pour la **Gentiane**,
- de **9h00 à 10h**, pour la **Savoureuse**,
- de **9h45 à 10h15**, pour la **Collégienne**,

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité sous peine de disqualification. En fonction de l'épreuve, les dossards seront différenciés.

**ATTENTION :** pour le retrait des dossards, l'organisateur vous demandera une pièce d'identité. Merci également de prévoir vos propres épingles pour accrocher vos dossards

## 8. ÉQUIPEMENT

---

### ➤ **Équipement obligatoire pour le BelforTrail et le GiroTrail.**

- Une réserve d'eau ;
- Un gobelet
- Une réserve alimentaire ;
- Une couverture de survie ;
- Un sifflet ;
- Un téléphone mobile ;
- Une lampe frontale (uniquement pour le BelforTail).

### ➤ **Équipement obligatoire pour la Gentiane et la Savoureuse :**

- Un gobelet.

Une réserve d'eau est fortement conseillée.

Le concurrent s'engage à disposer du matériel imposé et à pouvoir le présenter à l'organisateur en cas de demande. Un contrôle aléatoire peut être effectué sur le parcours.

L'assistance personnelle est autorisée aux postes de ravitaillement officiels. Les accompagnants sont toutefois priés de ne pas gêner les autres coureurs et les bénévoles sur place.

Il est fortement recommandé d'être correctement équipé pour garantir sa sécurité et le bon déroulement de l'épreuve. Il est également conseillé d'adapter son matériel aux conditions météorologiques.

**Les bâtons sont autorisés sur les quatre distances à condition d'être portés tout au long de la course.**

## 9. BALISAGE

---

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur positionnée en hauteur, d'un marquage au sol temporaire (peinture biodégradable), de pancartes et de fanions.

## 10. SÉCURITÉ ET SECOURS

---

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur propre sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur et ne pas oublier qu'ils évoluent dans un milieu naturel parfois hostile.

Compte tenu de la spécificité du parcours du **BelforTrail**, du **GiroTrail**, de la **Gentiane**, de la **Savoureuse** et de la **Collégienne**, les moyens de secours seront fixes et mobiles.

Des signaleurs et des secouristes seront placés tout au long des tracés en fonction des secteurs traversés, de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC sécurité via la radio et/ou la téléphonie.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

## 11. RAVITAILLEMENTS

---

Le **BelforTrail**, le **GiroTrail**, la **Gentiane** et la **Savoureuse** sont des épreuves en autosuffisance partielle.

- Sur l'épreuve du 57 km, 3 ravitaillements (solides et liquides) sont proposés sur l'ensemble du parcours :
  - Gentiane – Ravito 1 (km 12)
  - Saint-Maurice Sur Moselle – Ravito 2 (km 30)
  - Chaumière – Ravito 3 (km 41)
  - Arrivée à Giromagny (km 57)
- Sur l'épreuve du 38 km, 2 ravitaillements (solides et liquides) sont proposés :
  - Gentiane – Ravito 1 (km 12)
  - Chaumière – Ravito 2 (km 27)
  - Arrivée à Giromagny (km 37).
- Sur l'épreuve du 21 km, 1 ravitaillement (solides et liquides) est proposé :
  - Gentiane – (km 12)
  - Arrivée à Giromagny (km 20).
- Sur l'épreuve du 13 km, un seul ravitaillement sera proposé à l'arrivée (Giromagny).
  - Arrivée à Giromagny (km 13).
- Sur l'épreuve du 3km, seul un ravitaillement sera proposé à l'arrivée (Giromagny).
  - Arrivée à Giromagny (km 3).

**Aucun gobelet** ne sera fourni sur les points de ravitaillement.

## 12. TEMPS DE COURSE, BARRIÈRES HORAIRES ET CONTRÔLES

---

- **Le BelforTrail** : 6h pour le premier, 11h30 pour le dernier.
- **La GiroTrail** : 3h30 pour le premier, 7h pour le dernier.
- **La Gentiane** : 1h30 pour le premier, 3h30 pour le dernier.
- **La Savoureuse** : 0h55 pour le premier, 2h45 pour le dernier.

Des contrôles peuvent être effectués, le cas échéant, tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible sur l'ensemble de la course.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés par l'organisation sera considéré comme hors délais.

- **Barrières horaires du BelforTrail :**
  - Gentiane / Km 12 / Ravitaillement 1 : **10h**
  - Saint Maurice Sur Moselle / Km 30 / Ravitaillement 2 : **13h**
  - Chaumière / Km 41 / Ravitaillement 3 : **16h**
- **Dernière arrivée prévue vers 18h45 (11h45 de course)**

**Pas de barrières horaires pour les concurrents du Girotrail, de la Gentiane, de la Savoureuse et de la Collégienne.**

### 13. **ABANDONS**

---

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche auquel il restituera son dossard et sa puce.

Pour des raisons évidentes de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé à l'organisation.

### 14. **RÉCLAMATIONS**

---

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de l'épreuve.

### 15. **PRIX ET RÉCOMPENSES**

---

Dotations en lots, trophées et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

La remise des prix aura lieu à Giromagny. La présence des coureurs récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

### 16. **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

---

Conformément à l'article L.331-9 du *Code du Sport*, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement. Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation, les préposés et les bénévoles intervenant sur la manifestation sportive.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité civile individuelle accident.

### 17. **CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

---

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

### 18. **JURY D'ÉPREUVE**

---

Le jury officiel de l'épreuve est composé du directeur de course, du responsable sécurité/parcours et du responsable des secours.

Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'adaptation ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques et sécuritaires.

### 19. **OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS**

---

Il est interdit de courir avec un chien.

- **Respect de l'environnement**

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet volontaire de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors des sentiers balisés...

En décidant de s'inscrire aux épreuves du **BelforTrail**, les concurrents prennent l'engagement de respecter la Charte éthique mise en place par l'organisation.

➤ **Respect des bénévoles**

Tout coureur se doit de respecter, sous peine de disqualification, bénévoles et membres de l'organisation.

➤ **Assistance aux autres concurrents**

Les concurrents doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter le PC course. Un numéro de téléphone vous sera communiqué ultérieurement.

## 20. DROIT A L'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise **Territoire Sport Nature** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

## 21. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## 22. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de l'épreuve.